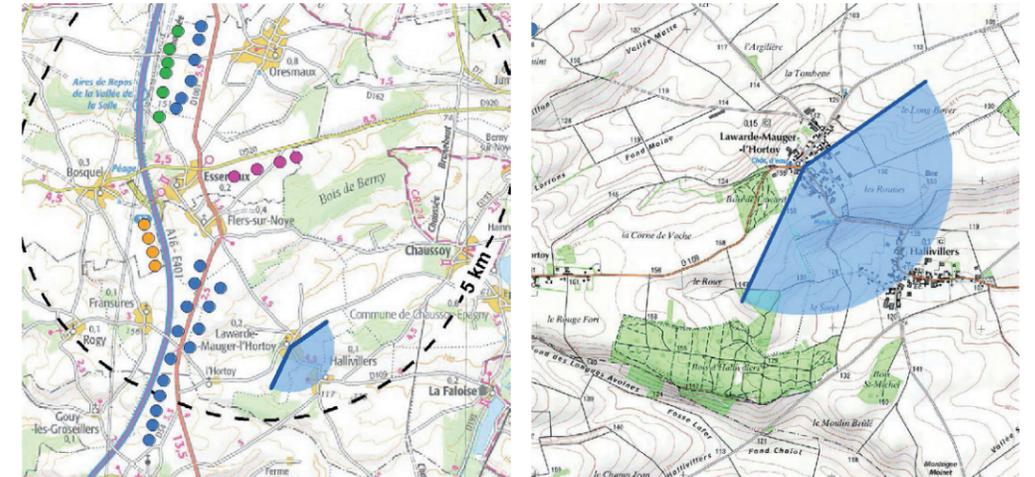


59B - Lawarde-Mauger-l'Hortoy, place centrale (360°)

Au sud-est, aucune éolienne n'est visible.

X (Lambert 93) : 647914
Y (Lambert 93) : 6956729
Cap (°) : 130
Angle horizontal (°) : 150
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 4059
Date : 21/03/19
Heure : 13:52



ETAT INITIAL



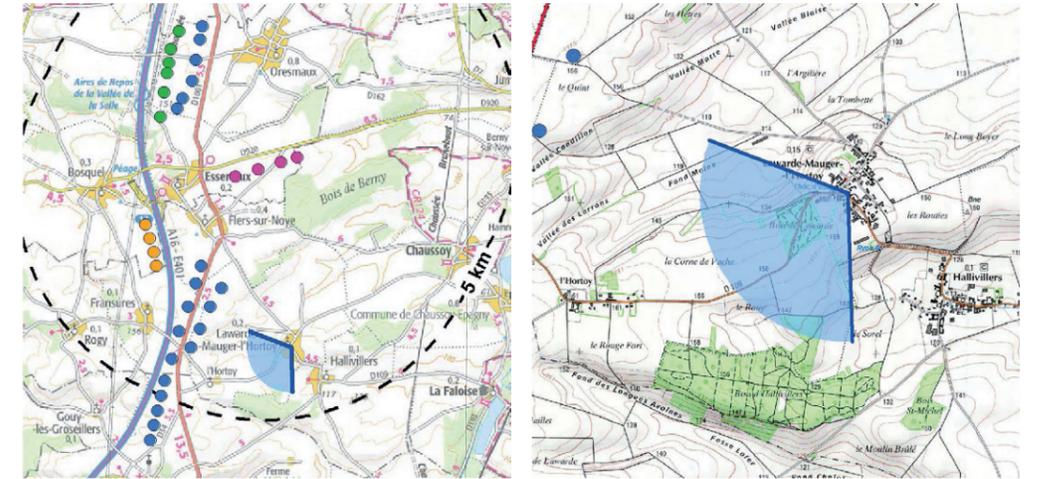
PROJET



59C - Lawarde-Mauger-l'Hortoy, place centrale (360°)

Même constat au sud-ouest.

X (Lambert 93) : 647914
Y (Lambert 93) : 6956729
Cap (°) : 235
Angle horizontal (°) : 113
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 4059
Date : 21/03/19
Heure : 13:52



ETAT INITIAL

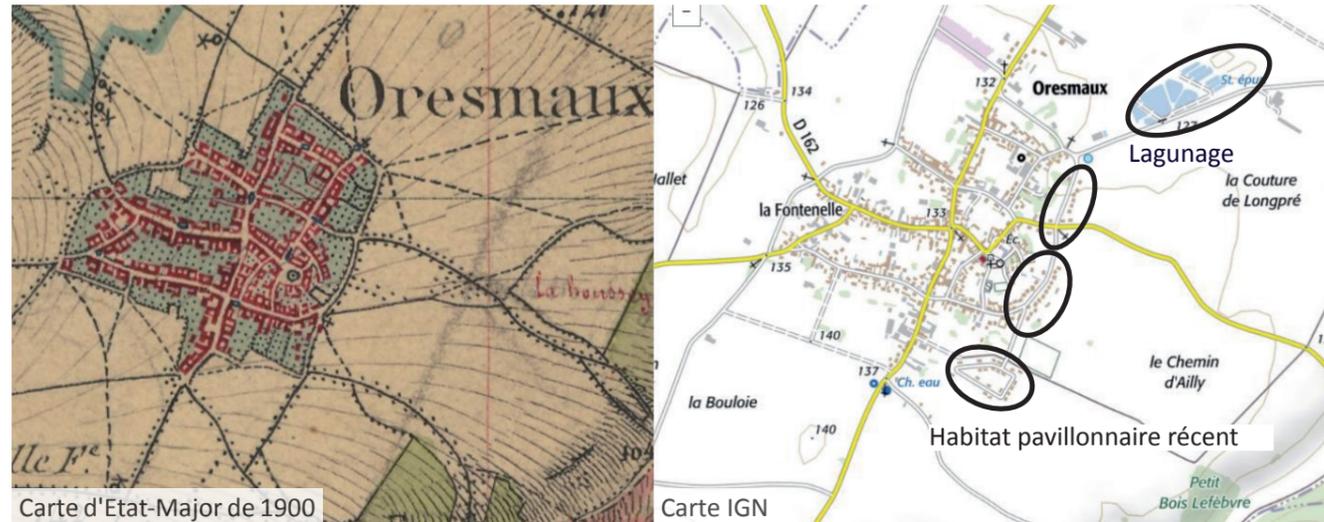


PROJET



6.5 ORESMAUX

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Oresmaux a une forme villageoise en noyau. Le village épouse un bombement du relief. Les évolutions les plus marquées d'Oresmaux ont lieu en frange nord-est et à l'est où l'habitat pavillonnaire s'est développé parfois sans accompagnement végétal. On note aussi la nouvelle présence de la station de lagunage marquant le paysage nord-est.

■ ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

Avec un seul indice atteint, l'état de saturation visuelle théorique n'est pas atteint pour cette commune.

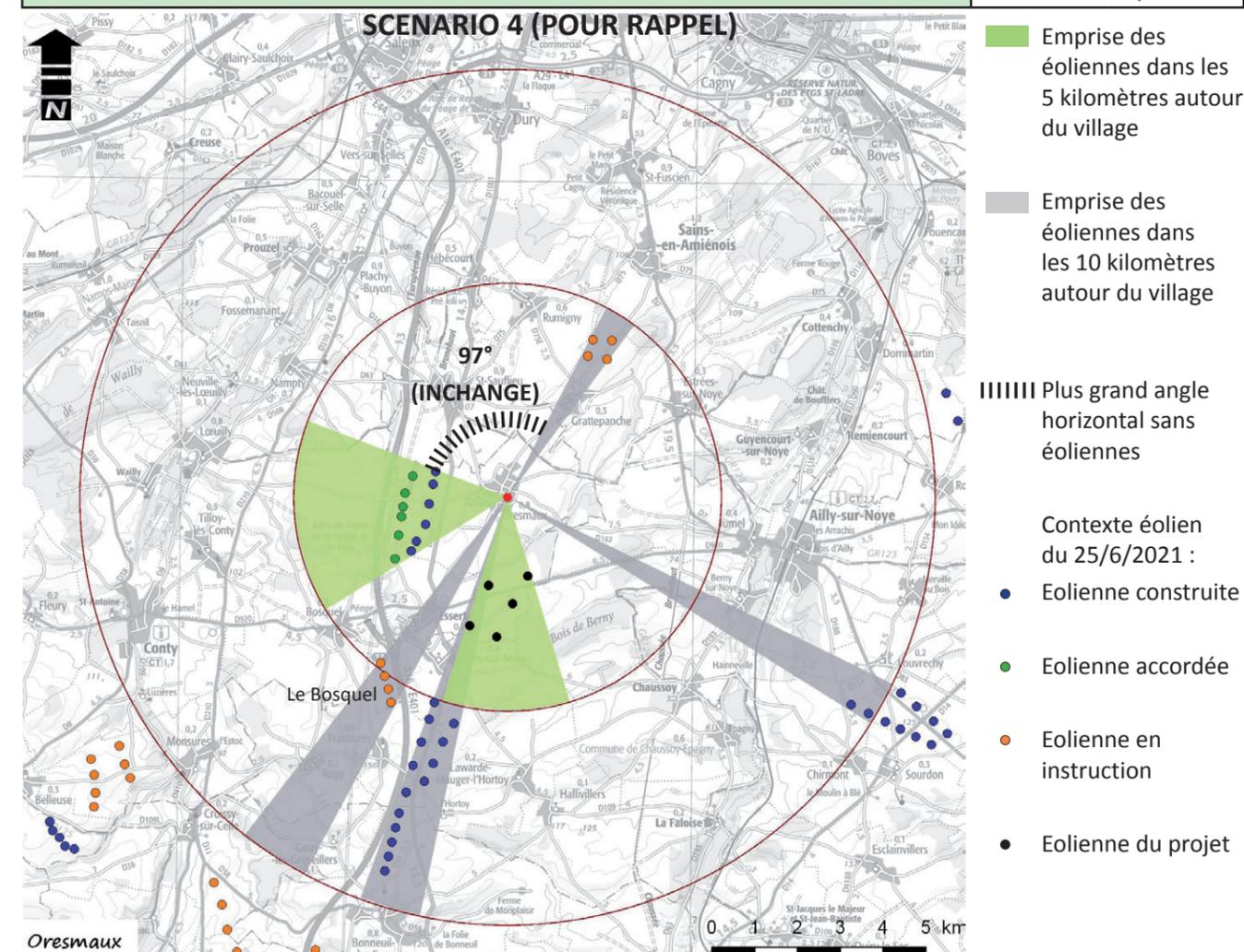
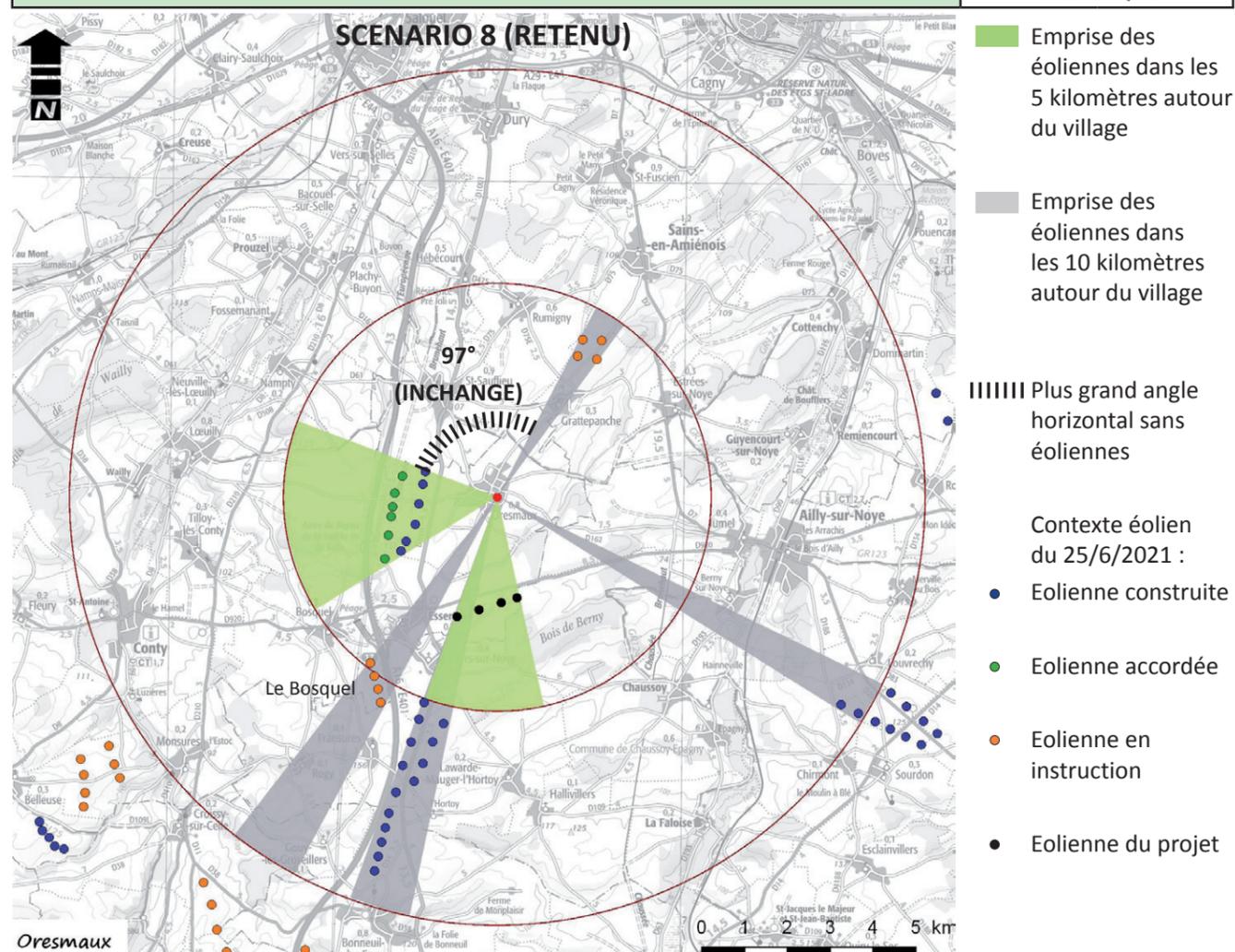
■ COMPARAISON DE L'ESPACE DE PLUS GRANDE RESPIRATION AVANT ET APRÈS SCÉNARIO RETENU

L'espace de plus grande respiration est inchangé dans la situation avant et après projet. Il reste de 97°, localisé au nord.



Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	52°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	32°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	9°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	26°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	25	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	110°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,23	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	97°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	PAS DE SATURATION THEORIQUE	

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	52°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	35°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	9°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	26°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	26	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	113°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,23	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	97°	
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	PAS DE SATURATION THEORIQUE	

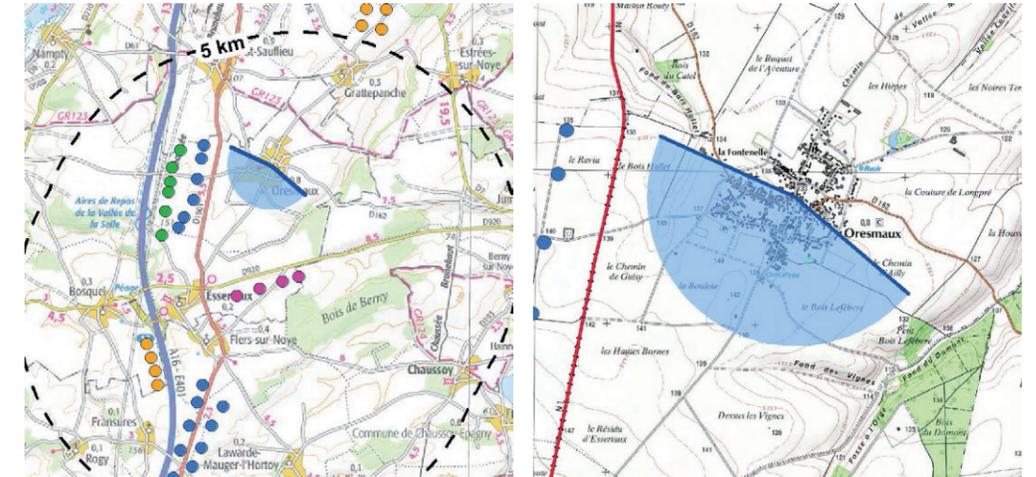


Angle occupé par le projet diminué de 3° par rapport au scénario 4 à l'issue du processus d'amélioration continue.

53A - Oresmaux, carrefour entre la rue de la place et la rue de l'Église (360°)

L'étude de terrain confirme l'absence de sensibilité à un effet de cumul éolien par le projet sur cette commune. Le projet éolien du Camp Thibault n'est visible que pour deux éoliennes. De plus, le contexte éolien ne se perçoit pas dans la centralité du village. On note également que compte tenu de la distance les éoliennes sont dans le même gabarit que les pavillons, sans effet d'écrasement constaté. La part ajoutée du projet éolien au contexte éolien ne se fait pas dans la direction de l'espace de plus grande respiration. En effet, cet espace angulaire est au nord, de 97°. L'impact est faible.

X (Lambert 93) : 647432
Y (Lambert 93) : 6963517
Cap (°) : 213
Angle horizontal (°) : 164
Éolienne la plus proche : E4
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 2564
Date : 21/03/19
Heure : 12:35



ETAT INITIAL



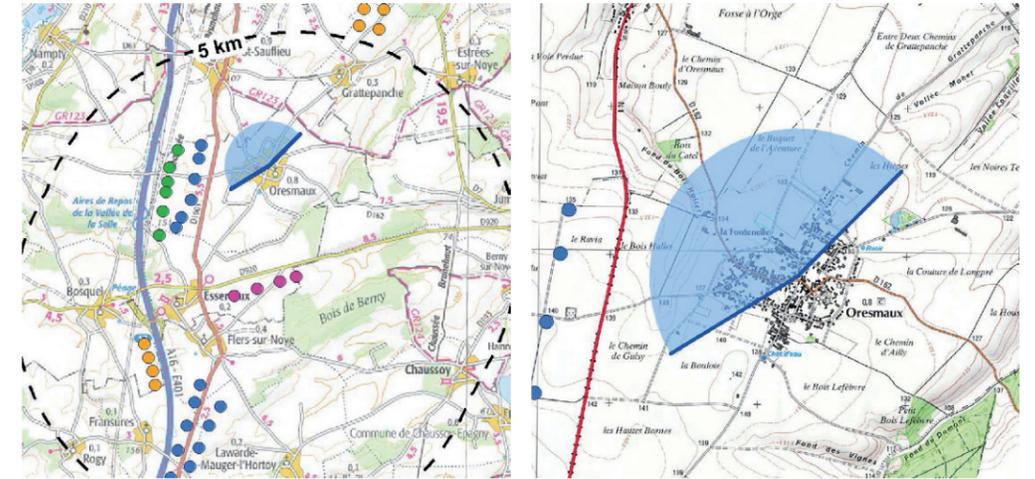
PROJET



53B - Oresmaux, carrefour entre la rue de la place et la rue de l'Eglise (360°)

Le contexte éolien est absent au nord-ouest. La volumétrie du bâti est à dominante composée de maisons rez-de-chaussée + 1 étage + combles. Ceci ferme la vue.

X (Lambert 93) : 647432
Y (Lambert 93) : 6963517
Cap (°) : 322
Angle horizontal (°) : 166
Éolienne la plus proche : E4
Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 2564
Date : 21/03/19
Heure : 12:35



ETAT INITIAL



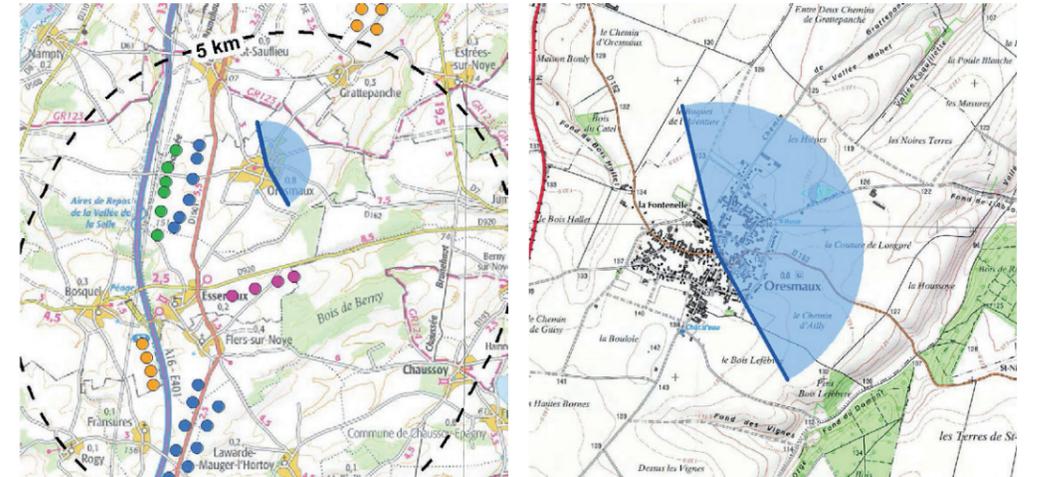
PROJET



53C - Oresmaux, carrefour entre la rue de la place et la rue de l'Église (360°)

Au nord-est, l'église se perçoit en perspective de la rue de l'Église. Son architecture est typique de la période art déco.
Dans ce cliché panoramique, aucun parc éolien du contexte n'est visible.

X (Lambert 93) : 647432
Y (Lambert 93) : 6963517
Cap (°) : 69
Angle horizontal (°) : 164
Éolienne la plus proche : E4
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 2564
Date : 21/03/19
Heure : 12:35



ETAT INITIAL

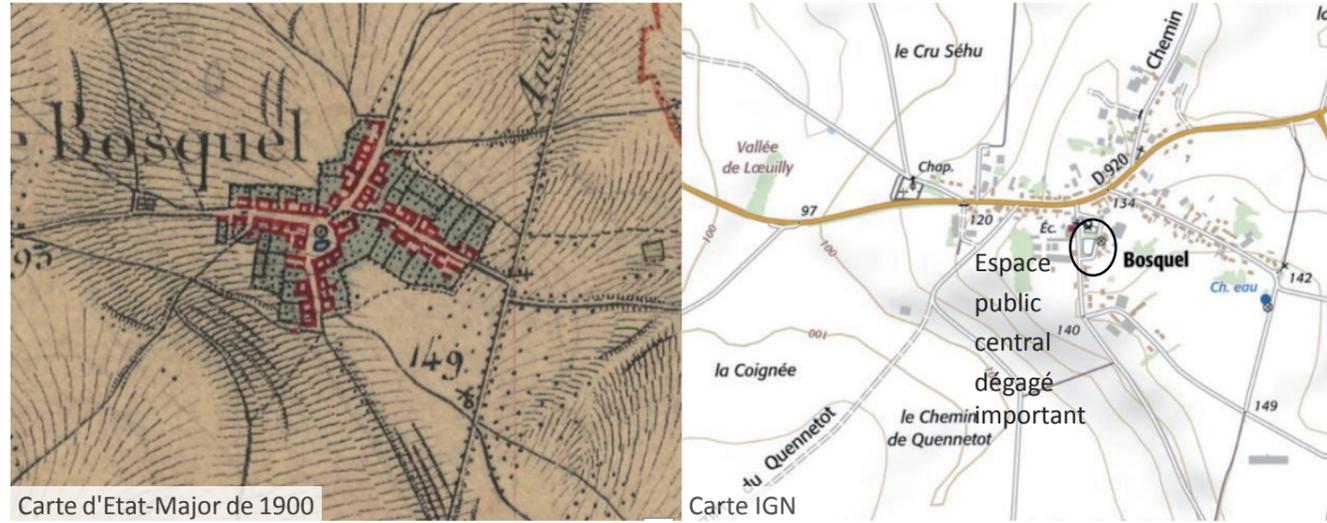


PROJET



6.6 BOSQUEL

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Bosquel a une forme étalée le long des voies. Sa centralité présentait une mare sur la carte d'état major de 1900. Le village s'est assez peu développé et reste dans une emprise plutôt similaire à 1900. A l'ouest, où le relief de butte apparaît la limite ancienne de l'ancien village est intacte. L'élément majeur nouveau entre la carte de 1900 et aujourd'hui est la D920 traversante. Si la mare a disparu, une place verte agrémente aujourd'hui le sud de l'église. Cette centralité offre un espace visuel dégagé important constituant un enjeu vis à vis du développement des parcs éoliens proches.

■ ÉTUDE CARTOGRAPHIQUE

Pour cette commune, deux indices sont atteints. On note cependant que l'indice de plus grande respiration est proche de la valeur seuil.

■ COMPARAISON DE L'ESPACE DE PLUS GRANDE RESPIRATION AVANT ET APRÈS SCÉNARIO RETENU

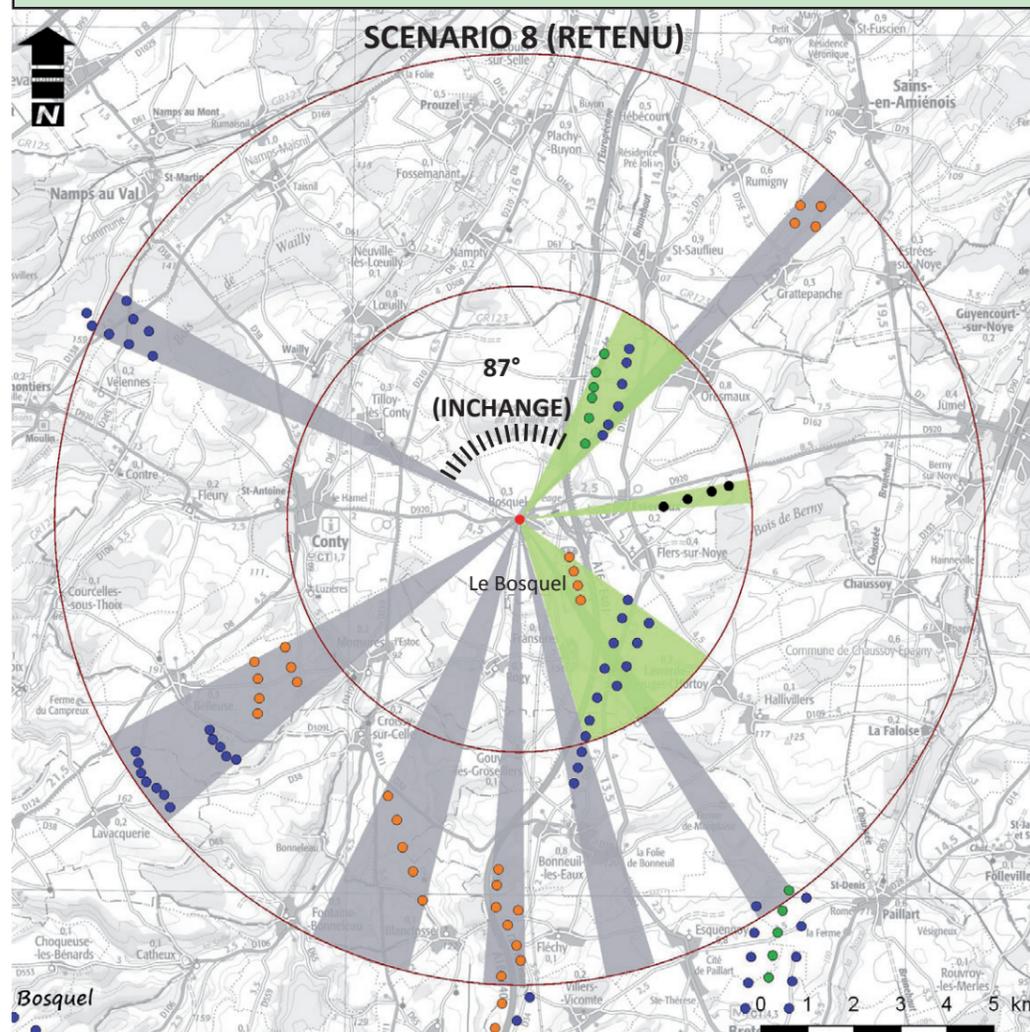
L'espace de plus grande respiration est inchangé par le projet. Il reste de 87° localisé au nord. Cette valeur reste inférieure à la valeur seuil de 90°.



- Fermeture visuelle par le village bosquet
- Centralité potentiellement sensible par un grand dégagement visuel (photomontage 56A)

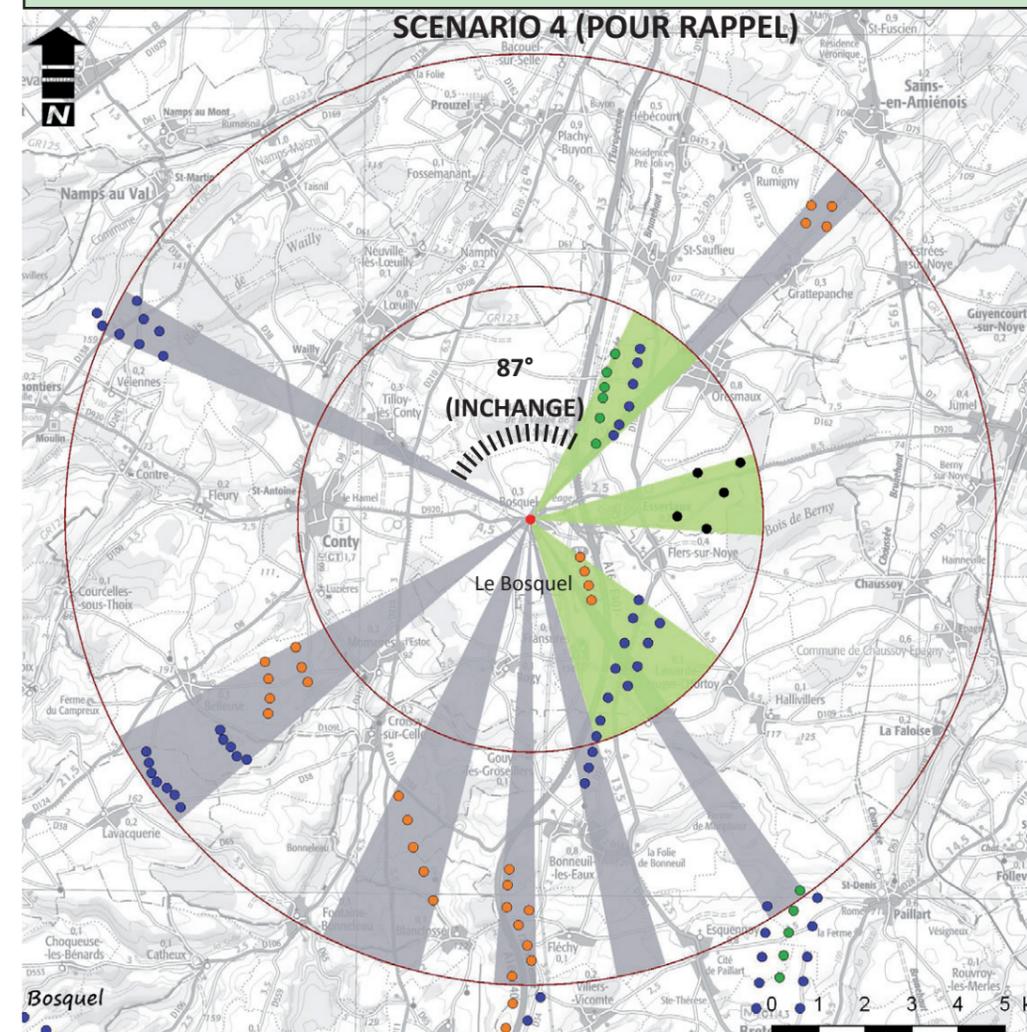
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	57°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	6°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	18°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	53°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	31	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	116°	
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,27	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	87°	X
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	SATURATION THEO-RIQUE	

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	57°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	20°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	18°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	53°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	32	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	130°	X
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,25	X
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	87°	X
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	SATURATION THEO-RIQUE	



- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres autour du village
- Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres autour du village
- Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 25/6/2021 :
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne du projet

Angle occupé par le projet diminué de 14° par rapport au scénario 4 à l'issue du processus d'amélioration continue.

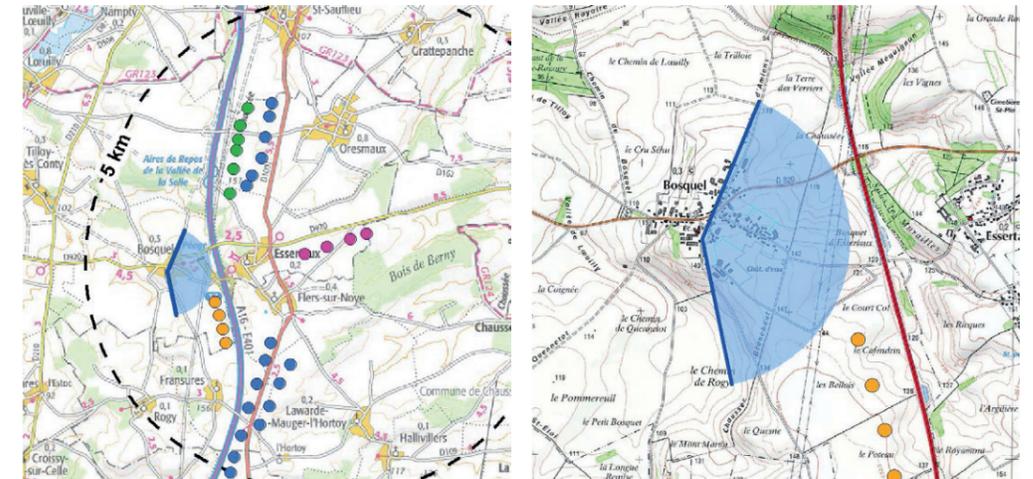


- Emprise des éoliennes dans les 5 kilomètres autour du village
- Emprise des éoliennes dans les 10 kilomètres autour du village
- Plus grand angle horizontal sans éoliennes
- Contexte éolien du 25/6/2021 :
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne du projet

56A - Bosquel, place verte centrale (360°)

L'étude de terrain au niveau de l'espace public central montre l'absence de visibilité du projet éolien. Par ailleurs, l'étude théorique a constaté que l'espace de plus grande respiration, au nord, n'est pas diminué par le projet.

X (Lambert 93) : 643549
Y (Lambert 93) : 6960177
Cap (°) : 96
Angle horizontal (°) : 146
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne la plus proche (en mètres) : 3107
Date : 21/03/19
Heure : 13:20



ETAT INITIAL



PROJET

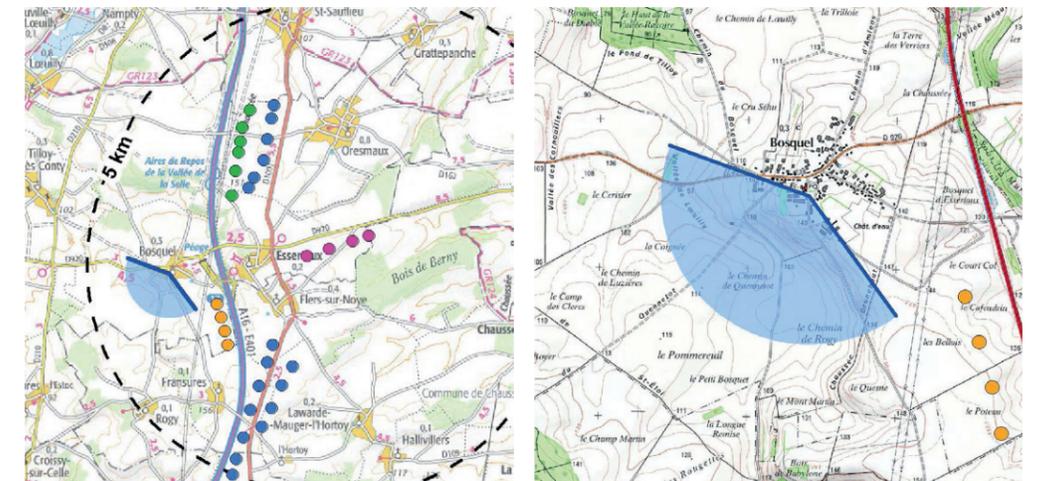


Vue en filaire destinée à localiser le projet derrière les masques

56B - Bosquel, place verte centrale (360°)

Au sud-ouest, aucun parc éolien n'est perceptible.

X (Lambert 93) : 643549
Y (Lambert 93) : 6960177
Cap (°) : 217
Angle horizontal (°) : 146
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 3107
Date : 21/03/19
Heure : 13:20



ETAT INITIAL



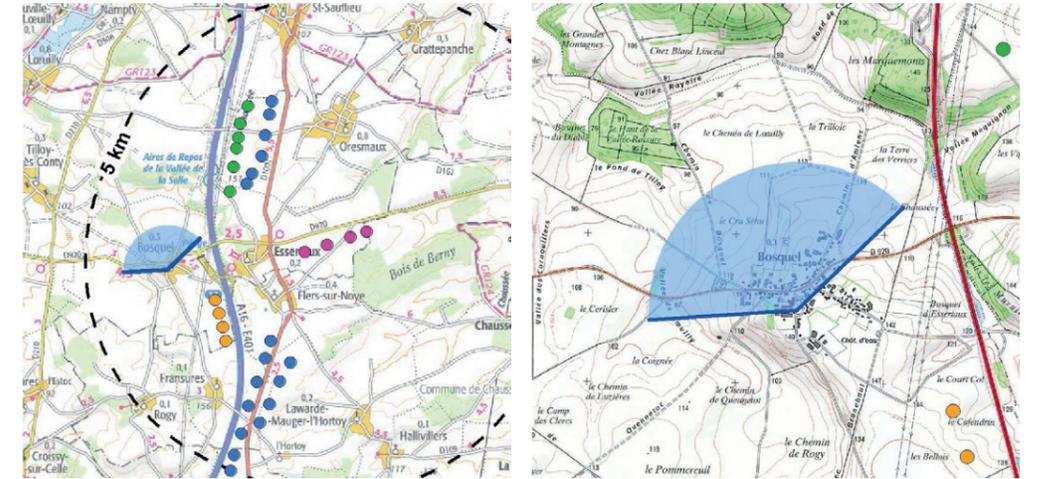
PROJET



56C - Bosquel, place verte centrale (360°)

La vue au nord-ouest ne met en scène aucun parc éolien.

X (Lambert 93) : 643549
Y (Lambert 93) : 6960177
Cap (°) : 336
Angle horizontal (°) : 140
Éolienne la plus proche : E1
Distance à l'éolienne
la plus proche (en mètres) : 3107
Date : 21/03/19
Heure : 13:20



ETAT INITIAL



PROJET



6.7 FRANSURES

■ FORME URBAINE/FONCTIONNEMENT URBAIN



Carte d'Etat-Major de 1900

Carte IGN

Fransures est un village bosquet avec une forme urbaine en noyau oblong. Le village comprend peu d'évolutions de 1900 à aujourd'hui et est resté à caractère rural. La D109 est l'infrastructure majeure traversante du village, d'ouest en est.

■ ETUDE CARTOGRAPHIQUE

Deux indices sur trois ont atteint leur valeur seuil. La saturation visuelle théorique est avérée pour ce village.

■ COMPARAISON DE L'ESPACE DE PLUS GRANDE RESPIRATION AVANT ET APRES SCENARIO RETENU

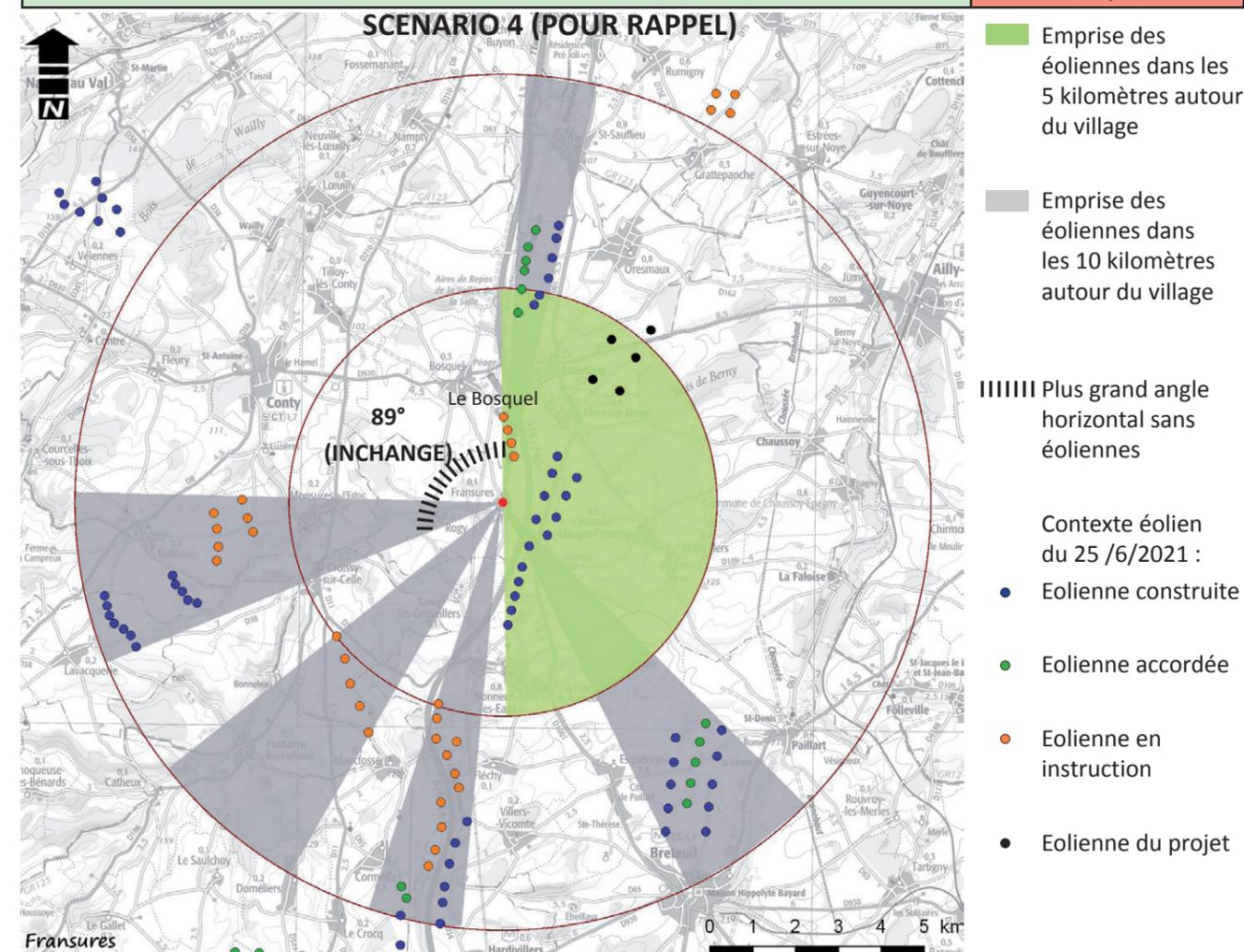
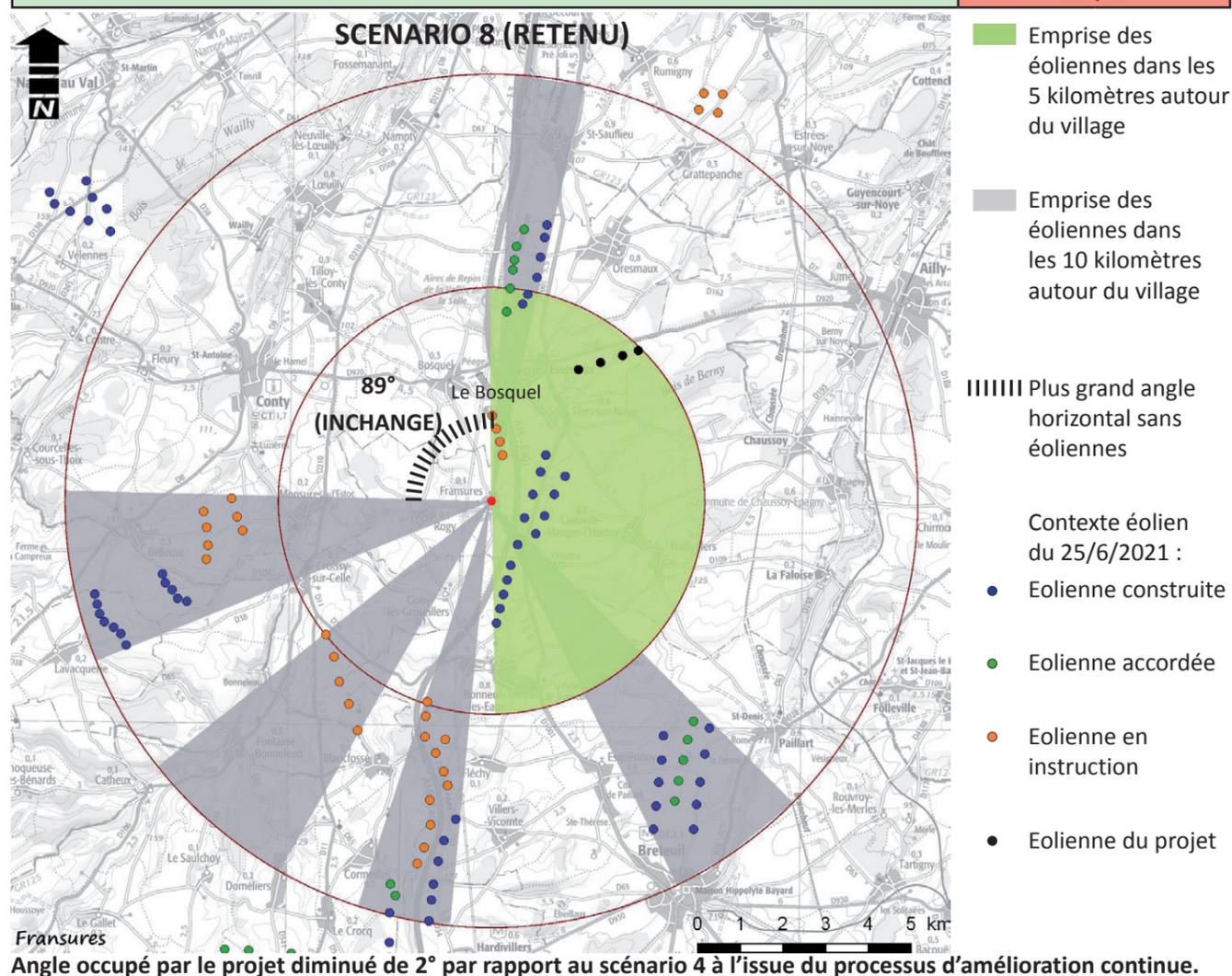
L'espace de plus grande respiration est inchangé par le projet. Il reste de 89° localisé au nord-ouest. Cette valeur reste inférieure à la valeur seuil de 90°.



- ● ● Fermeture visuelle du village bosquet
- Espace villageois potentiellement sensible (photomontage n°29)

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	165°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	12°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	15°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	86°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	26	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	263°	X
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,10	
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	89°	X
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	SATURATION THEORIQUE	

Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans les 5 km		
Sans le projet	164°	
Angle ajouté par le projet du Camp Thibault	14°	
Angle ajouté par le projet en instruction de Bosquel	15°	
Somme des secteurs angulaires avec une présence d'éoliennes dans le disque de 5 à 10 km		
Sans le projet	86°	
Angle ajouté par le projet	0°	
Nombre d'éoliennes de 0 à 5 km	27	
		Seuil atteint
Indice des horizons occupés = cumul des secteurs angulaires occupés par des éoliennes (valeur seuil > 120°)	264°	X
Indice de densité = nbre d'éoliennes (5 km) / indices des horizons occupés (valeur seuil > 0,10)	0,10	
Indice de plus grande respiration = cône angulaire sans éoliennes (seuil < 90°)	89°	X
CONCLUSION (à partir de deux indices atteints -> saturation théorique)	SATURATION THEORIQUE	



29 - Fransures, sortie est par la RD109

Le projet éolien appuie les éoliennes du parc construit du Quint. Les quatre éoliennes sont peu visibles dans le paysage de plateau. De fait, elle participent faiblement à un effet de cumul éolien.

Le projet ne ponctionne pas l'espace de plus grande respiration, présent au nord-ouest.

X (Lambert 93) : 644738

Y (Lambert 93) : 6957249

Cap (°) : 8

Angle horizontal (°) : 132

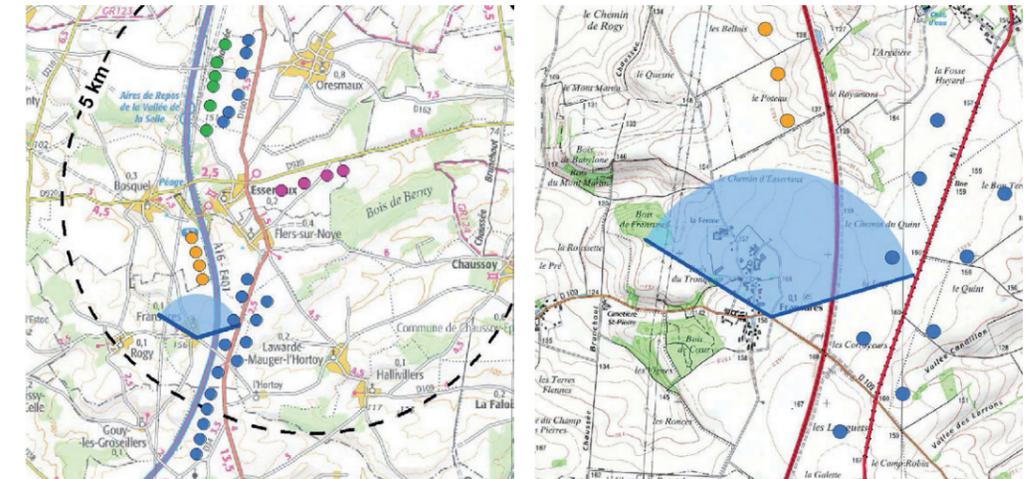
Éolienne la plus proche : E1

Distance à l'éolienne

la plus proche (en mètres) : 3831

Date : 04/10/17

Heure : 15:37



ETAT INITIAL

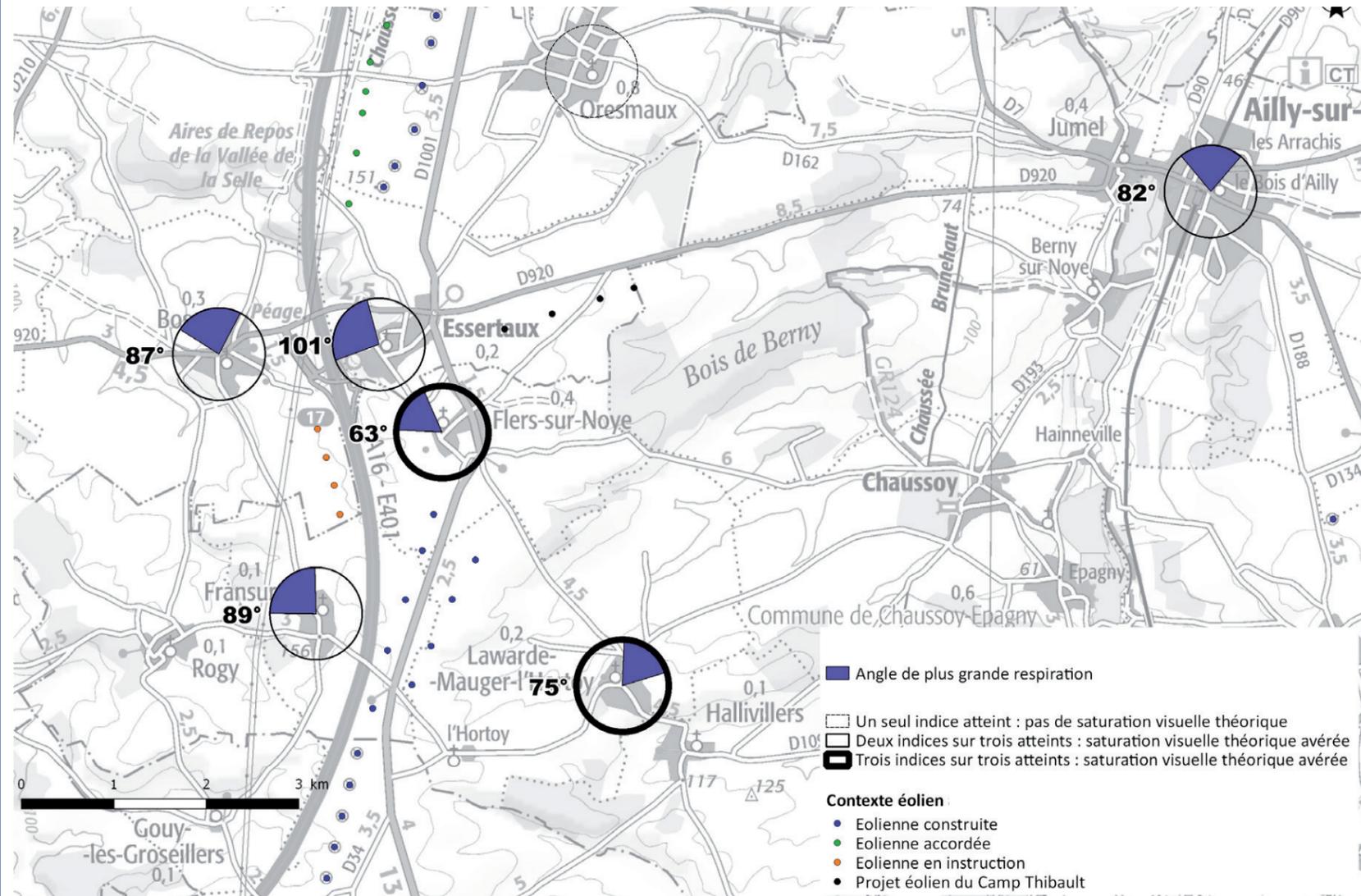


PROJET



Le volet théorique de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle fait apparaître que deux villages présentent trois indices atteints : Flers-sur-Noye et Lawarde-Mauger-L'Hortoy. En second lieu viennent les villages de Ailly-sur-Noye, Bosquel, Essertaux, Fransures, et où deux indices sur trois sont atteints. L'ensemble de ces six villages pré-cités sont donc considérés comme en état de saturation visuelle et d'encerclement théorique selon les critères de la méthode DREAL Centre et DREAL Hauts-de-France.

Seul le village d'Oresmaux n'entre pas dans ce statut. **Oresmaux ne présente donc pas d'enjeux dès l'approche fictive.**



L'étude par photomontages conclut à une absence d'impact sur l'encerclement et la saturation visuelle du projet éolien du Camp Thibault.

Bilan de l'espace de plus grande respiration	Avant projet (*)	Après projet	Basculement en dessous de 90° (valeur seuil HDF)	Diminution
Ailly-sur-Noye	82° (nord)	82° (nord)	situation pré-existante	0
Essertaux	140° (est)	101° (ouest)	non	39°
Flers-sur-Noye	93° (nord-ouest)	63° (nord-ouest)	oui	30°
Lawarde-Mauger-L'Hortoy	91° (nord-est)	75° (nord-ouest)	oui	16°
Oresmaux	97° (nord)	97° (nord)	non	0
Bosquel	87° (nord)	87° (nord)	situation pré-existante	0
Fransures	89° (nord-ouest)	89° (nord-ouest)	non	0

Cependant, la méthode raisonnée en vue aérienne ne tient pas compte des masques. C'est pourquoi la vérification par photomontages a été effectuée pour chaque commune à l'aide de panoramiques 360°.

■ **Pour les communes à plus forts enjeux au regard de l'approche théorique :**

Flers-sur-Noye : visibilité très limitée dans le centre sur le photomontage 55A. Le photomontage 63 sur la RD1001 vient compléter le caractère plus sensible depuis l'infrastructure mettant en vue le plateau où se situe le projet. Le parti pris d'implantation en ligne ouest/est, perpendiculaire à la RD1001, fait que l'angle occupé par le projet éolien est en réalité étroit. Le projet éolien du Camp Thibault participe donc faiblement à un effet de cumul éolien.

Lawarde-Mauger-L'Hortoy : Avec la commune d'Oresmaux, Lawarde-Mauger-L'Hortoy sont les seules communes où la part ajoutée du projet du Camp Thibault est supérieure à celle du projet en instruction du Bosquel. Toutefois, le panoramique depuis l'église centrale 59A montre une absence de visibilité du projet du Camp Thibault. En sortie nord du village (photomontage n°12), le projet est visible mais l'éloignement est tel qu'il apparaît peu prégnant dans la vue. De plus sa disposition aérée et régulière, faisant sens avec la direction des boisements marqueurs du plateau, fait qu'il attire peu l'attention dans le paysage. L'impact généré est faible.

■ **Les communes à enjeux modérés au regard de l'approche théorique :**

Ailly-sur-Noye : Tout comme Essertaux, la disposition en ligne est très favorable à la réalité du terrain puisque sur le panoramique 60A on peut constater le fait que l'angle occupé par le projet éolien est très faible. Ce parti pris avait été en effet réfléchi dans une approche complète de variantes à 8 scénarios.

Bosquel : absence de visibilité sur le photomontage 56A

Essertaux : Le panoramique depuis la Grande rue ne montre que la visibilité de l'éolienne E1, la plus à l'ouest. Une étude complémentaire de photomontages a été raisonnée sur la RD1001 au niveau des photomontages 61 et 62. Le parti pris du projet en ligne ouest/est permet de limiter l'emprise du projet tout en lui donnant lisibilité et cohérence paysagère avec les boisements marqueurs du plateau. La part ajoutée du projet dans le cumul éolien est ici faible.

Fransures : En sortie est par la RD109, le parc apparaît plus petit que le parc construit du Quint. Sa forme resserrée fait qu'il conforte le bouquet du Quint sans étendre beaucoup l'angle horizontal occupé par des éoliennes. L'effet de saturation visuelle est donc faible.

(* Dans une logique de maximisation des impacts liés au projet propre à l'étude d'impact, il a été choisi pour Essertaux et Flers-sur-Noye de ne pas comptabiliser le parc en instruction de Grattepanche. C'est en effet un cas de figure susceptible de se produire si le parc de Grattepanche n'est pas accepté)

CHAPITRE 7. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

7.1 PRESENTATION DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages sont présentés dans un carnet au format A3 de la manière suivante :

Descriptif de l'état initial, du contexte éolien construit et accordé.	Descriptif du contexte éolien en instruction. Analyse de la part ajoutée du projet au cumul éolien. Description et conclusion de l'impact du projet éolien	Données techniques	Localisation du cône de vue dans un fond IGN éloigné	Localisation du cône de vue dans un fond IGN rapproché
<p>31 - RD1001 à hauteur de Lawarde</p> <p>La RD1001 présente, de part et d'autre, des interruptions des alignements de platane. La vue depuis l'aire de repos à l'approche de Flers-sur-Noye illustre un paysage du quotidien. Les parcs d'Oresmaux et Oresmaux 2 émergent au-dessus de la silhouette villageoise de Flers-sur-Noye, village-bosquet. Sur la droite de la photographie, dans une hauteur d'éolienne perçue de manière moins prégnante, apparaissent les parcs de l'Argillière, Terres de l'Abbaye, Santerre énergies.</p> <p>Le projet éolien du Camp Thibault n'est visible qu'à 60% car deux éoliennes sont masquées par les platanes. Les éoliennes E2, E5 et E4 créent un effet de perspective complémentaire à celui des platanes accompagnant la route.</p> <p>L'impact est faible.</p>		<p>X (Lambert 93) : 646021 Y (Lambert 93) : 6959396 Cap (°) : 29 Angle horizontal (°) : 130 Éolienne la plus proche : E4 à 2,1 km Date : 07/11/17 Heure : 15:24</p>		
<p>ETAT INITIAL</p>				
<p>PROJET</p>				

Etat initial incluant la simulation des parcs accordés et l'annotation des éléments paysagers ou patrimoniaux notoires éventuels, des parcs éoliens construits et accordés

Projet éolien + ensemble du contexte éolien construit, accordé, instruit.

Annotation des éoliennes du projet et des parcs en instruction.

- Parc éolien construit
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction
- Projet éolien du Camp Thibault

Lorsque le projet éolien n'est pas ou très peu visible, l'image en filaire avec le projet remplace l'état finalisé classique. Cela permet ainsi de localiser le projet.

Lorsque l'impact n'est pas nul, une vue taille réelle ou vue réaliste est insérée après le photomontage. Quand on tient la planche A3 de vue taille réelle à 45 centimètres du regard, l'observateur voit le projet éolien comme si c'était la réalité.

7.2 ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

La carte de Zone d'Influence Visuelle montre la zone de visibilité du projet dans un rayon de 20 kilomètres. La réalisation de la carte de Zone d'Influence Visuelle intègre différents paramètres permettant de se rapprocher de la réalité du terrain : prise en compte du relief MNT établi au pas de 50 mètres, modélisation des boisements (hauteur de 20 mètres) et du bâti (hauteur de 10 mètres). Cette carte est un outil de travail complémentaire du diagnostic de terrain. Si les grandes orientations de relief sont captées, des données plus fines ne le sont pas : micro relief, éléments ponctuels de masques tels que des haies bocagères. **La ZIV du projet à quatre éoliennes est une ZIV angulaire.** Elle exprime l'angle vertical en dépassement du relief des éoliennes du projet. Cet angle vertical est exprimé en degrés. La hiérarchisation colorée rend compte de l'intensité du dépassement. La lecture de la ZIV montre bien de fait une zone de prégnance visuelle du projet éolien dans l'aire rapprochée des 6 kilomètres correspondant à des angles verticaux compris entre 1° et 20° et plus.

7.3 METHODE DE REALISATION DES PHOTOMONTAGES

7.3.1 PHOTOMONTAGES AUDDICE (1 À 10; 12 À 35, 37 À 79)

■ LOGICIEL

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDFARM 4. Afin de réaliser un photomontage de parc éolien à l'aide de ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le modèle numérique de terrain ;
- les caractéristiques du parc éolien ;
- la photographie prise sur le terrain.

■ SYSTÈME DE PROJECTION

Pour les besoins cartographiques, on doit représenter sur une surface plane l'image de la terre assimilée à un ellipsoïde, ce qui nécessite l'utilisation d'une représentation plane (ou projection). Trois types de projections existent : cylindrique, conique et azimutale.

Dans cette étude, on retient la projection azimutale de type Lambert-93, couramment utilisée en France.

■ MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (MNT)

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Le modèle numérique de terrain peut s'obtenir de deux manières différentes : soit gratuite via le site DATAFORWIND, soit payante auprès des services de l'IGN. Le choix entre ces deux options se fait selon la configuration du site pressenti pour l'implantation du parc éolien : une zone topographique accentuée nécessitera un meilleur pas.

■ PRISE DE VUE

Il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- Appareil Canon EOS 70D équipé d'un objectif fixe SIGMA « art » 20 mm et d'un trépied Manfrotto ;
- GPS Garmin 60 pour les relevés de coordonnées ;

Chaque prise de vue est réalisée avec le pied d'appareil photo. Celui-ci est mis à niveau sur le plan horizontal.

La priorité est donnée à une ouverture petite du diaphragme pour maximiser la profondeur de champ. La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, le pare-soleil sur l'objectif est nécessaire.

7.3.2 PHOTOMONTAGES ESCOFI (11, 36, 80A À 87)

■ LOGICIEL

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDPRO 3.4

Afin de réaliser un photomontage de parc éolien sur ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le contexte éolien utilisé entre autres comme repère et élément de présentation ;
- la photographie prise sur le terrain montée grâce à Photoshop en panoramique de 120 degrés.
- les caractéristiques de la prise de vue (angle de champ, coordonnées GPS X, Y et Z, date) ;
- les repères sur le terrain.
- les caractéristiques du parc éolien (gabarit, choix de la machine) ;

■ MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (MNT)

Le modèle numérique de terrain est généré soit de manière automatique sur Windpro 3.4, soit en chargeant un fichier XYZ. Nous avons la possibilité de choisir plusieurs types de couches « online » en fonction du besoin. Dans notre cas, ce sera la Maille altimétrique SRTM shuttle DTM 1 arc second, avec une résolution de 10 m et la possibilité de choisir la taille de la dalle selon la zone d'étude. La précision du modèle numérique de terrain et la qualité de la photo auront un impact considérable sur le futur calage du photomontage et notamment la ligne d'horizon.

■ REALISATION DES PANORAMIQUES

Un recouvrement de plus ou moins 50% est effectué par photo en photographiant de -60 à 60 degrés grâce à une rotule panoramique. Cette régularité de prise de vue en 120 degrés permet d'avoir une précision accrue sur WINDPRO au moment du calage des éoliennes et de la ligne d'horizon.

■ PRISE DE VUE

Une photographie mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi, il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- Appareil NIKON D850 équipé d'un objectif fixe SIGMA 50mm 1 :1.4 ART
- Trépied Alta Pro 263AT
- Tête panoramique à engrenages Arca Swiss D4 patented pour la rotule
- GPS geotagger Solmeta GMAX pour les relevés de coordonnées

Chaque prise de vue est réalisée avec le trépied et sa rotule. Cette rotule permet en toutes situations de mettre à niveau parfaitement le plan horizontal (axe X et Y). La priorité est donnée à une ouverture petite du diaphragme pour maximiser la profondeur de champ. La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, la prise du photomontage est reportée à une autre journée de photomontages.

7.4 CRITERES DE QUALIFICATION DES IMPACTS

Le tableau ci-dessous décrit le principe général de jugement d'impact. Celui-ci est raisonné au cas par cas. La lecture simple ou difficile du projet (interdistance non régulière des éoliennes ou disparités de hauteurs des éoliennes) est aussi un élément important participant à l'appréciation des impacts et pouvant nuancer ces principes généraux.

TYPE D'IMPACT	CRITÈRES
Fort	<ul style="list-style-type: none"> effet de surplomb prononcé proximité directe avec des habitations sans « filtre » de premier plan intrusion dans le paysage urbain le projet déséquilibre la composition de la vue covisibilité ou intervisibilité importante avec un monument historique saturation de l'horizon liée au cumul éolien ou à une large occupation du champ de vision ...
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> effet de surplomb compensé par l'éloignement du parc proximité avec des habitations avec un rapport d'échelle équilibré covisibilité avec un monument historique sans effet de d'écrasement visibilité depuis un monument historique avec un éloignement suffisant forte occupation du champ de vision, compensée par l'éloignement du parc le projet offre une composition moyennement équilibrée (effet de couloir, de dispersion ou au contraire d'agglutination...), compensée par les éléments de l'existant ...
Faible	<ul style="list-style-type: none"> projet distant des habitations ou séparé par des éléments de premier plan intégration harmonieuse dans l'existant le projet s'intercale entre les éoliennes d'un parc existant sans effet de surcharge deux cas de figures : <ul style="list-style-type: none"> - éoliennes au premier plan dans un contexte de vue dégagée : composition équilibrée; le parc devient un nouvel élément de composition du paysage - éoliennes à l'arrière-plan : pas de modification de la composition d'ensemble, insertion discrète ...
Négligeable	projet visible uniquement au niveau de l'extrémité des pales ou de distance très lointaine
Nul	Le projet éolien n'est pas visible depuis le point de vue

7.5 LISTE DES POINTS DE VUE

N°	LOCALISATION	Patrimoine	Paysage	Lieu de vie	Cumul éolien	Axe	Tourisme
1	Essertaux, RD920/RD1001, frange urbaine			X			
2	Flers-sur-Noye centre, RD1001/rue d'en Haut			X			
3	Essertaux : allée du château, château et église (MH)	X		x			
4	Essertaux, entrée sud et silhouette villageoise		X	x	x		
5	Flers-sur-Noye, frange villageoise nord			X			
6	Oresmaux, frange villageoise est, rue des Carolines			X			
7	Silhouette d'Oresmaux, intersection du chemin de Grattepanche et du GR123		x		x		X
8	Oresmaux, sortie sud			X			
9	Oresmaux, entrée ouest par la RD162			X			
10	Bosquel, sortie est par la RD920	X		x	x		
11	Entrée sud de Bosquel			X			
12	Lawarde, sortie nord par la route de Fransures			X	x		
13	L'Hortoy, sortie nord-ouest par la route de Fransures			X	x		
14	Chaussoy, entrée sud-est, GR124						X
15	Epagny, entrée sud par la RD193, église (MH)	X	x				
16	Epagny, angle nord-ouest du cimetière, vue depuis les abords de l'église (MH)	X					
17	Chaussoy, entrée sud, abords du château (MH)	X					
18	Jumel, RD920 aux abords de la ferme d'Ereuse			X		x	
19	Jumel, RD162 proche de la ferme Saint-Nicolas			X		x	
20	Grattepanche, sortie sud			X	x		
21	Saint-Sauflieu, entrée nord par la RD1001		X		x	x	
22	Saint-Sauflieu, sortie sud par la RD1001			X	x	x	
23	Jumel, chemin proche du lieu-dit "le Temple"			X			
24	Jumel, intersection RD4/RD162, vue sur le vallon		X			x	
25	Estrées-sur-Noye, sortie sud par la D7		x	X		x	
26	A16, aire de repos de la vallée de la Selle				x	X	
27	Tilly-les-Conty, le long du bois du château (MH)	X				x	
28	Rogy, RD109 au nord du village			X			
29	Fransures, sortie est par la RD109			X	x		
30	RD1001, entre Oresmaux et Essertaux					X	
31	RD1001 à hauteur de Lawarde				x	X	
32	RD210 à l'est de Loeuilly, croisement au lieu-dit l'Ormieux (MH)	X			x		
33	Ailly-sur-Noye, pied d'escalier de l'église, GR 123		x	x			X
34	Ailly-sur-Noye centre, rue de Bourgogne/rue de Picardie	x	x	X	x		x
35	Rumigny, entrée est du bourg par la RD75, manoir de Rumigny (MH)	X			x		

N°	LOCALISATION	Patrimoine	Paysage	Lieu de vie	Cumul éolien	Axe	Tourisme
36	Chirmont, au nord du village par la RD188, vue sur la vallée de la Noye (360°)		X				
37	Coteau ouest de la vallée de la Selle à l'est de Lavacquerie	x	X				
38	Bonneuil-les-eaux, entrée sud par la RD34			X	x		
39	Sortie sud du hameau de Wailly, église et château (MH), vallée de la Selle, SPR de Conty	X	x	x			
40	Prouzel, vue depuis le château MH	X		x			x
41	Monsures, route de Belleuse à Monsures au lieu-dit les Croupes, château MH	X			x		
42	Folleville, sortie ouest par la RD109, tour (MH) et église (UNESCO), GR 124	X		x	x		x
43	Louvrechy, entrée sud par la RD26, eglise MH	X		x			
44	Oursel-Maison, à 2,4 km au nord-est du village, RD930/RD511				x	X	
45	RD138 entre Brassy et Frémontiers, route belvédère		X		x		
46	Conty au lieu-dit "Blanche Voie", église MH, SPR de Conty, vallée de la Selle	X	x		x		
47	Paillart, entrée sud par la RD63, vue sur l'église MH	X	x		x		
48	Namps-au-Val, au nord du village sur la RD38	X		x			
49	Belvédère de la tour du château de Folleville	X		x	x		x
50	RD11 entre Cormeilles et Croissy-sur-Celle, proximité du GR125		x				X
51	RD90 proche du château de Remiécourt					X	
52	Chirmont par la rue des Marais depuis le Mont de Cailloux	X					
53	Oresmaux centre (360°)			X			
54	Grattepanche centre (360°)			X			
55	Flers-sur-Noye centre (360°)			X			
56	Bosquel centre (360°)			X			
57	Essertaux centre, au n°15 de la Grande rue (360°)			X			
58	L'Hortoy centre, couloir visuel de la parcelle n°4 (360°)			X			
59	Lawarde-Mauger-L'Hortoy centre (360°)			X			
60	Ailly-sur-Noye, rue de Bretagne (360°)			X			
61	Essertaux, intersection RD1001/Grande rue			X			
62	Essertaux, angle sud est de la parcelle n°0016, bâti protégé article L151-19	X					
63	Flers-sur-Noye, sortie par la RD1001			X			

Abréviation : MH = Monument Historique Classé ou inscrit

X : thème principal

x : thème(s) secondaire(s)

N°	LOCALISATION	Patrimoine	Paysage	Lieu de vie	Cumul éolien	Axe	Tourisme
64	Visibilité depuis le SPR de Conty au sortir du bois de Wailly	X	x				
65	Carrefour D38/D38A - Visibilité depuis le SPR de Conty	X	x				
66	Sortie sud est de Fleury - Covisibilité avec le SPR de Conty	X	x				
67	Surplombant Luzières par la D8 - Covisibilité avec le SPR de Conty	X	x				
68	880 m au nord d'Estrées-sur-Noye (cône de vue de l'atlas des paysages)		X				
69	1,5 kilomètres à l'est de Ailly sur Noye (cône de vue de l'atlas des paysages)		X				
70	1 km au nord de Louvrechy par D26 (cône de vue de l'atlas des paysages)		X				
71	Secteur arrêt train Faloise (cône de vue de l'atlas des paysages)		X				
72	Rumigny en entrée ouest - «arbre remarquable» protégé à l'article L151-19 du code de l'urbanisme	X					
73	Rumigny - haie protégée à l'article L151-19	X		x			
74	Rumigny - calvaire sud protégé à l'article L151-19	X		x			
75	Jumel au lieudit St-Frédéric, bâti protégé au titre de l'article L151-19	X					
76	Jumel - calvaire ouest protégé à l'article L151-19	X		x			
77	Fransures - calvaire sud protégé à l'article L151-19	X					
78	Rogy centre - bâtiment protégé à l'article L151-19	X		x			
79	Rogy en sortie nord-ouest - calvaire protégé à l'article L151-19	X					
80	Grattepanche en sortie sud (360°)			X	x		
81	RD1001 entre Oresmaux et Essertaux (360°)		X		x		
82	L'Hortoy centre - couloir visuel de la parcelle 4 (360°)	x		X			
83	N25 à hauteur du bois de Bertangles, silhouette d'Amiens	X					
84	N25 en sortie sud de la ZAC de la Couture à Poulainville, silhouette d'Amiens	X					
85	N25 en sortie sud de Poulainville, silhouette d'Amiens	X					
86	Flers-sur-Noye, sortie par la RD1001 (360°)			X			
87	Tour nord de la cathédrale d'Amiens UNESCO	X					

Abréviation : MH = Monument Historique Classé ou inscrit

X : thème principal

x : thème(s) secondaire(s)

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Enjeux paysagers à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, ZIV du projet, Photomontages

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Contexte éolien du 25.06.2021

- Eolienne construite
- Eolienne accordée

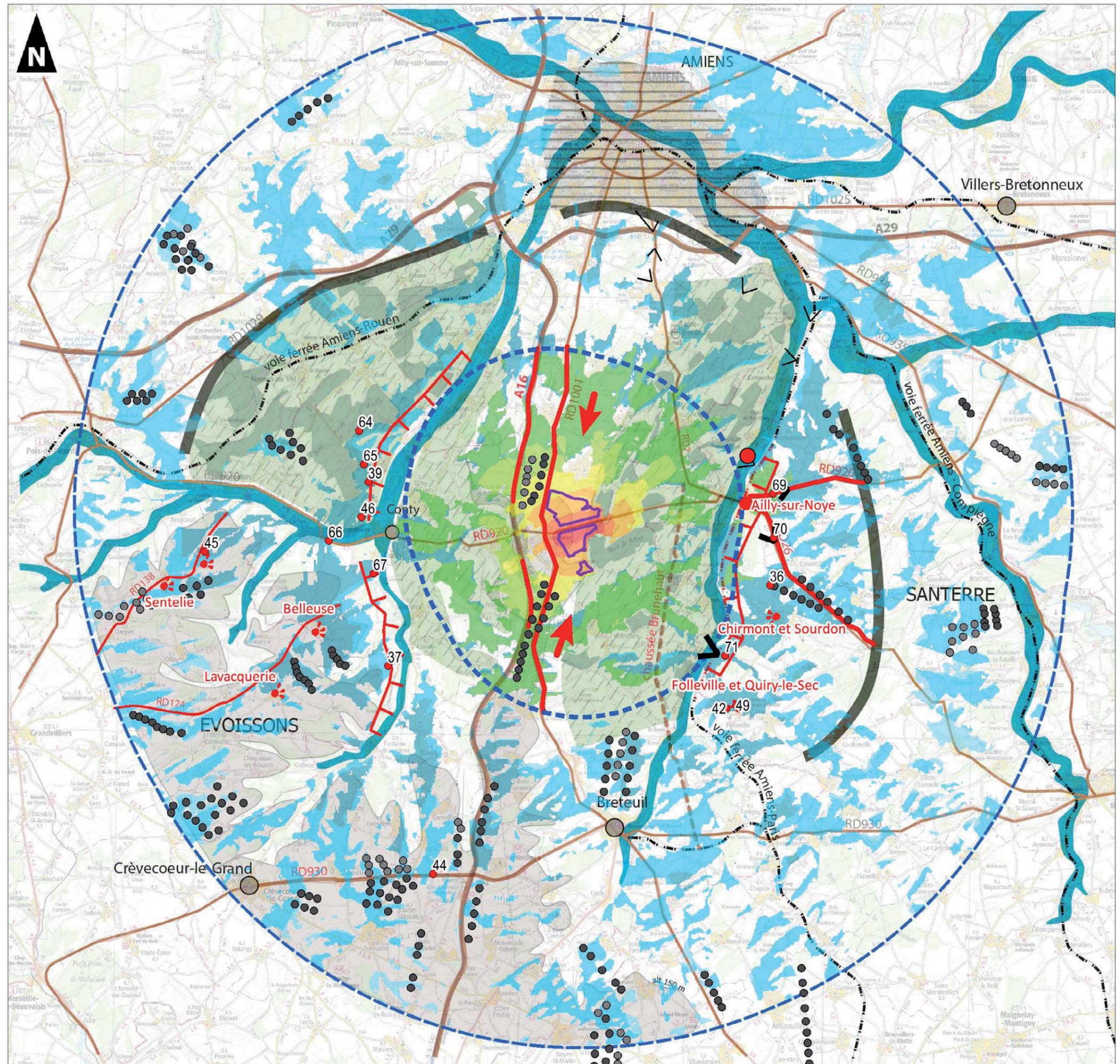
ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- ≤ 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

- Photomontage du thème

- Séquence routière en prise visuelle avec le projet
- Séquence de voie ferrée faisant face au projet
- Coteaux de la Selle et de la Noye orientés en direction du projet
- Villages en point haut : vue dégagée sur le plateau
- Ailly-sur-Noye : vue belvédère sur la Noye
- Lignes de forces des axes routiers et des implantations d'éoliennes le long de la RD1001
- Cône de vue de l'atlas des paysages sans enjeu
- Cône de vue de l'atlas des paysages avec enjeu

0 2 4 6 8 10 km



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

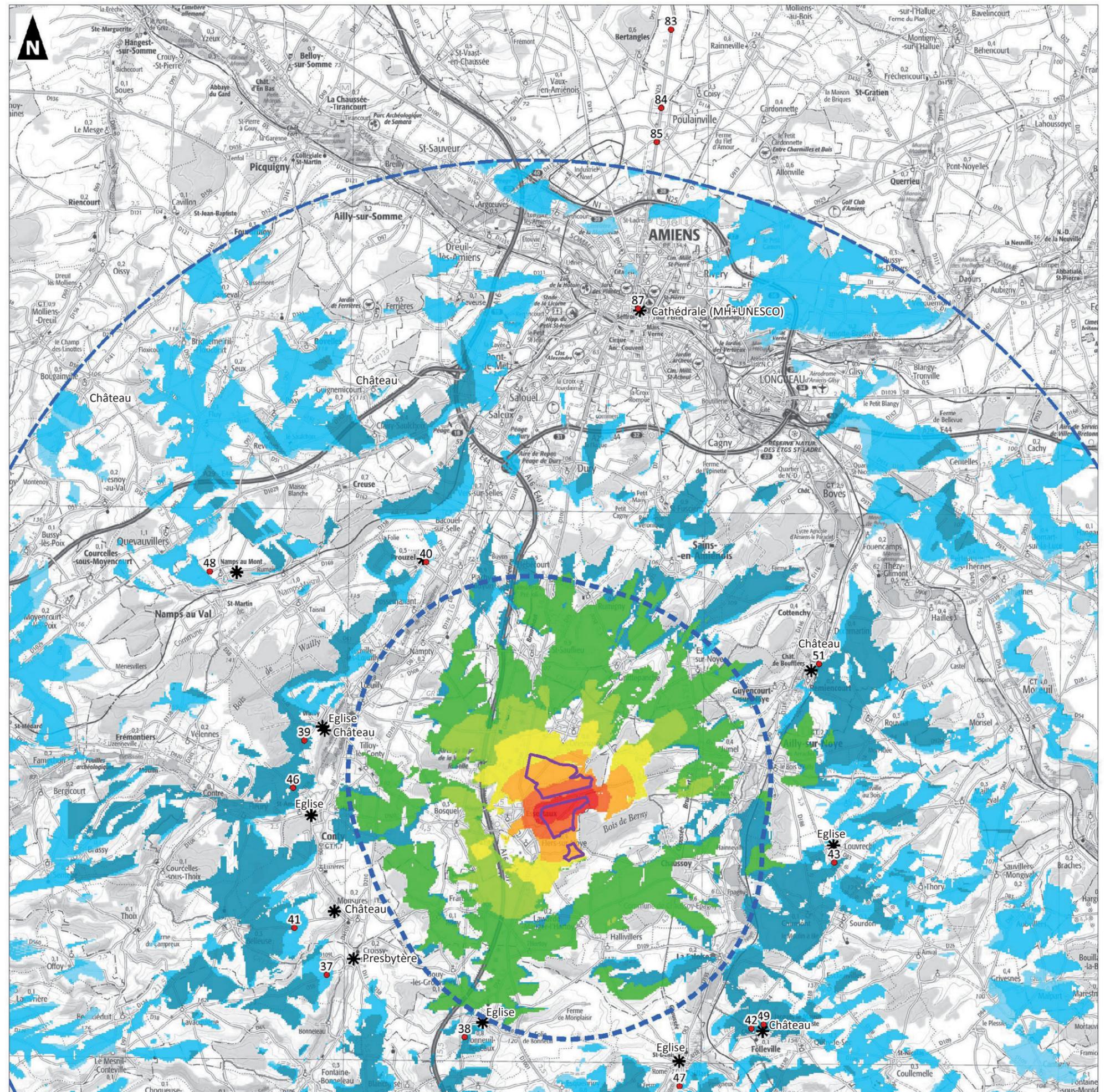
Patrimoine MH à enjeu de l'aire d'étude éloignée, photomontages concernés, ZIV

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

- Photomontage proposé
- Monument MH à enjeu faible

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- ≤ 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

**Patrimoine MH
à enjeu de l'aire d'étude rapprochée,
photomontages concernés, ZIV**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Monument MH à enjeu faible à modéré (photomontages)
- Monument MH sans enjeu
- Photomontages

ZIV angulaire du projet en dépassement du relief (en degrés)

- <= 0.2
- 0.2 - 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 10
- 10 - 20
- > 20

